

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 92 (1994)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réfléchit actuellement aux conséquences de la nouvelle politique agricole pour l'agriculture, ce qui entraînera des révisions des lois sur les améliorations foncières (par exemple VS, LU, AG, SG).

On peut aussi imaginer que les législations sur l'aménagement du territoire et sur la protection de la nature soient, avec le temps, adaptées en fonction de la nouvelle conception générale sur les améliorations foncières. C'est un problème de choix, de moyens et de volonté politique. Les responsables cantonaux des améliorations ne veulent pas nécessairement garder le monopole de l'instrument remarquable qu'ils détiennent aujourd'hui.

4. Qu'en est-il des finances?

Comme indiqué plus haut, les moyens financiers pour les améliorations foncières inscrits dans les budgets et plans financiers de la Confédération et des cantons ne suffisent déjà pas aujourd'hui pour faire face, dans des délais raisonnables, aux énormes besoins objectifs exprimés. Ce constat tient compte du fait qu'on a déjà établi des priorités et qu'on ne peut plus parler de luxe dans ce qui se fait (les mentalités ont bien évolué en l'espace de deux ou trois ans, par exemple dans les constructions rurales). Alors, pour une application optimale de la nouvelle conception générale, il faudrait des moyens financiers supplémentaires (chiffrés à 30 millions au budget fédéral des améliorations foncières dans le rapport final du groupe de projet). Dans cette problématique, on doit tenir compte de deux choses. D'une part, il n'est plus possible, dans la situation actuelle, de transférer davantage de charges sur les agriculteurs et les propriétaires lors de la réalisation des projets. D'autre part, les améliorations foncières modernes sont considérées comme des ouvrages d'intérêt général (p. 4 du rapport). Qui dit intérêt général dit financement par la collectivité. Mais attention à la situation financière des communes.

5. Les projets d'ensemble communaux

La brochure publicitaire éditée par le groupe de travail met en évidence un instrument remarquable: le «projet d'ensemble communal». On a beaucoup discuté à propos de cette expression sans, malheureusement, trouver mieux. Un Service des améliorations foncières commence de l'utiliser pour certains projets (ZH), tandis que d'autres continueront d'utiliser encore quelques bonnes années les termes «remaniement parcellaire/amélioration intégrale» (VD, FR, JU) ou «Güterzusammenlegung/Integralmelioration» (GR). Si l'on est d'accord sur le fond et le contenu, la couleur de l'emballage importe peu. J'ai aussi entendu la remarque fréquente qu'il faut être prudent par rapport à l'envergure spatiale des projets en référence au principe «Qui trop embrasse mal étreint». Il n'est pas inutile ici de renvoyer le lecteur à ce qu'on entend exactement par «projet d'ensemble communal» aux pages 35 et 36 du rapport final. L'instrument est souple et peut être adapté aux ambitions objectives que les partenaires se fixent pour, non seulement planifier (plan de coordination, plan directeur), mais surtout arriver, dans des délais raisonnables, à des réalisations concrètes.

6. L'initiation de la base

Comme indiqué au point 1, il est primordial que l'initiative pour réaliser des projets vienne de la base. La base, dans l'espace rural, ce sont les gens qui y vivent, ce sont des agriculteurs (multifonctionnels), ce sont des propriétaires fonciers, ce sont des responsables communaux. Toute autre vision serait utopique. Le principe énoncé à la page 7 du rapport définitif est tout à fait juste: «Les habitants et propriétaires sont appelés à sauvegarder et à aménager eux-mêmes leur espace vital». Ceci ne signifie pas que nous devons rester les bras croisés. Notre travail de sensibilisation dans le terrain est énorme et nous devons parfois mettre le doigt sur des valeurs que les gens habitant à la campagne ont peut-être sous-estimées. Mais les

nouveaux paiements directs commencent aussi à déployer leurs effets sensibilisateurs!

7. Saisissons notre chance!

Un collègue m'a dit: «Les améliorations foncières modernes, c'est notre chance». La suite de la discussion m'a bien montré qu'il ne parlait pas d'abord de notre chance à nous, responsables des améliorations foncières et de passage sur cette terre, mais la chance de l'espace rural que notre société léguera à la génération suivante. Notre espace rural a une valeur inestimable en Suisse et il remplit des fonctions essentielles pour l'ensemble de la société.

Dans nos activités, je souhaite que nous puissions toujours garder à l'esprit l'objectif supérieur que nous avons assigné aux améliorations foncières modernes et que nous cherchions, avec tous les acteurs concernés, à l'atteindre par la réalisation de bons projets inspirés par la nouvelle conception générale. Ce sera la meilleure carte de visite!

Remarques:

- [1] Protection de la nature et du paysage lors d'améliorations foncières (Guide et recommandation 1983), distribution par le Service fédéral des améliorations foncières, CH-3003 Berne.
- [2] EIE lors d'améliorations foncières (Guide et recommandation 1989, Cahier de l'environnement OFEFP).
- [3] Le rapport final de la conception générale peut être obtenu (en français ou en allemand) auprès du Service fédéral des améliorations foncières, contre paiement (tél. 031/322 26 55). La brochure publicitaire peut être obtenue (en français et en allemand et plus tard en italien) auprès du Secrétariat du GP de la SSMAF, Visura, à Soleure (tél. 065/24 65 03).

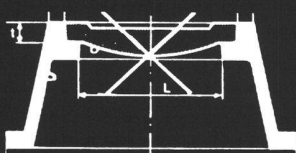
Adresse de l'auteur:

Pierre Simonin
Service de l'économie rurale
Courtemelon
Case postale 131
CH-2852 Courtételle

Mehr Sicherheit im Strassenverkehr mit

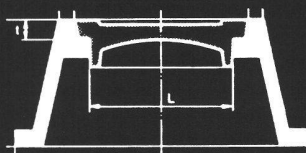
Chrétien-Polygonkappen

Bisher:



Deckel nur eingelegt

Verbesserte Ausführung:



Deckel geführt



seit 1883

Chrétien & Co.
Eisen- und Metallguss
4410 Liestal

Tel. 061/921 56 56
Fax 061/922 07 56